

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, APRIL II, 1782.

JEUDI, le II AVRIL, 1782.

THE ADVENTURES OF SOCIVIZCA.

(Continued from our last.)

IT is a custom among the Turks, that when a sum of money has been stolen from any person, and cannot be recovered, all the inhabitants of the village or town wherein the robbery is committed are assembled together, and a tax is levied upon each family in proportion to their property to make up the amount; this was put in practice in the present case, and the neatness of *Socivizca's* dress, the pride he had assumed, and which he had not shown before, together with his temerity and audacity of which he had given frequent proofs since this event, left no doubt in the minds of the Turks that he was the murderer, but a full year had elapsed before they were confirmed in this opinion.

Upon the first rumour of his family being suspected, *Socivizca* had advised his brothers to retire to a distant province with the remains of the money. Accordingly they all fled together with their father, who being very old and infirm died upon the road; and they reached *Imofchi* a small town upon the Venetian territories. This happened in the year 1745; there they purchased lands, built a house, and stocked a warehouse with the most valuable merchandise.

As for *Socivizca*, as he did not think the slow returns of trade, or annual rents worth his notice, he resolved to return to *Monte Vero*, where with a small band of chosen relations and friends, he commenced public robber and murderer of the Turks; in one summer they attacked, assassinated and robbed forty. One of his comrades having lost his carbine, *Socivizca* resolved to take one by force from the first person he met armed, but in this attempt, when he least suspected it, he found himself in the midst of a Turkish caravan. The guard who first perceived him, took him for what he really was, an *Aiduco*, a name formerly given to a party of the Morlachians, who devoted their whole lives to the destruction of the Turks; at present they call every highway robber an *Aiduco*; he denied it with terrible oaths, but in vain, six other Turks surrounded him, and without any further trial were preparing to bind him. *Socivizca* seeing himself in this situation fired a pistol as an alarm to his companions, and told the Turks they consisted of a large band at a little distance: at the same time he shouted as loud as possible. The Turks took the alarm, and imagining they already saw a hardy troop of veteran assassins advancing, fell back a few paces to observe from what quarter they would come, this gave him an opportunity to escape by flight: but the Turks perceiving the stratagem, pursued him with their carbines loaded. *Socivizca*, who knew that it was the custom of the Turks to fire all together, and not to reserve a single carbine for an emergency, just as they were on the point of discharging their pieces, laid himself down flat on the ground, and the enemy having fired, instantly approached him thinking they had mortally wounded him, either in the middle of the body or in the head, when rising suddenly he shot one Turk, and knocked down another with the butt-end of his pistol, then recollecting that he had another pistol loaded he dispatched him.

In the interval his comrades joined him, and the five remaining Turks took to their heels. The caravan now came up, and though *Socivizca* and his companions had no inclination to let so rich a body escape them, they found it so numerous that they durst not venture to attack it.

After this expedition he returned to *Imofchi* where he lived retired for nine years, and followed the traffick his family had established, but when he wanted recreation he made a sport of hunting the Turks, and assassinating one or two from time to time.

One of the brothers of *Socivizca* following his example, became the terror of the country: he associated himself with a banditti, at the head of whom was one *Pezeireb* who took pleasure in impaling alive all the Turks who had the misfortune to fall into his hands. This monster of cruelty at last was taken by the Turks, who ran a stake through his body, and then fastened him with cords to another, leaving him in this condition to expire at the side of a high road. Passengers, and the peasants inhabiting the neighbourhood, affirmed, that he lived in this horrid situation three days, preferring his ferocity to the last, and smoking repeated pipes given him by them as long as he had breath, notwithstanding the agonies he endured.

Socivizca's brother, after the death of his chief, entered into a close friendship with a Morlachian of the Greek church, but a subject of the Turks. This man was a *Probatim*, a name assumed by a fraternity in Morlachia, who by solemn rites and ceremonies, at the foot of the altar, swear an unalterable friendship to each other, and a mutual alliance offensive and defensive. The usual vows had been exchanged between this Greek and *Socivizca's* brother, and in confirmation of their friendship, he invited him to pass a few days at his house on the confines of *Imofchi*: there, having shown him every mark of hospitality and attention, when he had made him quite drunk, he advised him to retire to rest, and while he slept, sent for a party of the Turks to whom, for a bribe, he delivered up his unsuspecting guest. The Turks carried him to the Bashaw of *Travonick*, who knowing him to be the brother of a man who had sworn destruction to the Ottoman race, held a council which lasted eight hours, to devise the most cruel mode of torturing him to death. The news of this dreadful catastrophe soon reached the ears of *Socivizca*, but as he remained ignorant of the circumstances of his falling into their hands, he went directly to the house of the *Probatim* for intelligence. The father of the perfidious friend, received him with the greatest composure, and being a venerable old man,

LES AVENTURES DE SOCIVIZCA.

(Continuées de notre dernière)

IL est d'usage chez les Turcs, que lorsqu'il a été volé à quelqu'un une somme d'argent que l'on ne peut découvrir, tous les habitans du village ou de la ville où s'est fait le vol, s'assemblent et chaque famille contribue à proportion de ses biens pour faire la somme; on fit la même chose en cette occasion et la propriété des habits de *Socivizca*, l'air prude qu'il avoit pris et qu'il n'avoit point auparavant, joint à sa témérité et à son audace dont il avoit donné des preuves fréquentes depuis l'événement; persuaderent aux Turcs qu'il étoit le meurtrier, mais il s'écoula une année entière avant qu'ils fussent confirmés dans cette opinion.

Au premier bruit qui se répandit que sa famille étoit soupçonnée, il conseilla à ses frères de se retirer dans une province éloignée avec le reste de leur argent. En conséquence ils partirent tous ensemble et emmenèrent avec eux leur père qui, déjà vieux et infirme, mourut en chemin; et ils arrivèrent à *Imofchi*, petite ville sur les territoires de Venise. Ceci arriva en 1745; ils achetèrent en cet endroit des terres, y bâtirent une maison et établirent un magasin rempli des marchandises les plus riches.

Quant à *Socivizca* qui ne croioit pas les lents retours du commerce ou les rentes annuelles dignes de son attention, il resolut de retourner au *Monte Vero* où, avec une petite bande de parens et d'amis choisis, il commença à piller publiquement et à massacrer les Turcs; en une seule Eté ils en attaquèrent, assassinèrent et pillèrent quarante. Un de ses camarades aiant perdu sa carbine, *Socivizca* résolut d'en prendre une de force à la première personne qu'il rencontreroit armée, mais dans cette attente et dans le tems qu'il ne le soupçonnoit pas, il se trouva au milieu d'une caravane Turque. La garde qui l'aperçut la première le prit pour ce qu'il étoit, un *Aiduco*, nom que l'on donnoit ci-devant à un parti de Morlaquiens qui devoient leur vies à la destruction des Turcs; et à présent on donne ce même nom à tous les voleurs de grand chemin; il nia qu'il étoit de ce nombre avec d'horribles sermens, mais en vain, six autres Turcs l'entourèrent et sans autre procès se préparèrent à le lier. *Socivizca* se voyant dans cette situation tira un coup de pistolet en signal à ses compagnons, et dit aux Turcs qu'ils étoient en grand nombre à une petite distance: et en même tems il cria de toutes ses forces. Les Turcs prirent l'alarme et croiant déjà voir avancer une troupe d'assassins vétérans, ils se retirèrent quelques pas en arrière pour observer de quel côté elle viendroit; cette démarche donna occasion à *Socivizca* de s'échapper; mais les Turcs s'apercevant du stratagème, le poursuivirent avec leurs carbines chargées. *Socivizca* qui savoit que les Turcs ont coutume de faire feu tous à la fois, et de ne pas réserver une seule carbine chargée pour l'occasion, au moment que les Turcs le couchoient en joue, se jeta ventre à terre, et l'ennemi après leur décharge, croiant qu'il étoit blessé mortellement dans le corps ou à la tête s'approcha de lui; pour lors il se releva incontinent et tua un Turc, il en jeta un autre à bas avec le bout de son pistolet et se souvenant qu'il en avoit encor un chargé il le tua incontinent.

Dans cet interval, les camarades le joignirent et les autres cinq Turcs qui restèrent prirent la fuite. La caravane parut alors et quoique *Socivizca* et ses compagnons avoient bien envie de ne pas laisser échapper un si riche butin, ils trouverent que la caravane étoit si nombreuse qu'ils n'osèrent l'attaquer.

Après cette expédition il retourna à *Imofchi* où il vécut retiré pendant neuf ans qu'il suivit le trafic que sa famille avoit établi, mais lorsqu'il vouloit se récréer, il faisoit une partie de chasse contre les Turcs et en assassinoit un ou deux de tems en tems.

Un des frères de *Socivizca* sur son exemple devint la terreur du pais: il s'allia avec une troupe de bandits à la tête des quels étoit un *Pezeireb* qui prenoit plaisir d'empaler en vie tous les Turcs qui avoient le malheur de tomber entre ses mains. A la fin ce monstre de cruauté fut pris par les Turcs qui lui enfoncerent un pieu dans le corps et qui l'attachèrent ensuite avec des cordes à un autre poteau pour qu'il expirat ainsi dans le grand chemin. Les passagers et les habitans du voisinage ont affirmé qu'il vécut trois jours dans cette horrible situation, conservant sa férocité jusqu'à la fin, et fumant plusieurs pipes de tabac que les passans lui donnoient jusqu'au dernier moment, malgré les douleurs qu'il souffroit.

Le frère de *Socivizca*, après la mort de son chef, fit un liaison intime avec un Marlaquien de l'Eglise Grecque, mais sujet Turc. Cet homme étoit un *Probatim*, nom que prend une confrérie, dans Morlaquie, qui aux pieds de l'autel se jurèrent avec des cérémonies solennelles, une amitié inviolable l'un à l'autre, et une alliance mutuelle offensive et défensive. Les sermens usités se firent réciproquement entre ce Grec et le frère de *Socivizca*, et en confirmation de leur amitié, le Grec l'invita de venir passer quelques jours chez lui sur les confins de *Imofchi*: après lui avoir montré toutes les preuves possibles d'hospitalité et d'attention, après l'avoir rendu ivre, il lui conseilla de s'aller reposer, et pendant qu'il dormoit, il envoya chercher un parti de Turcs à qui pour un présent, il livra son hôte dans le tems qu'il s'en doutoit le moins. Les Turcs le menerent au Bacha de *Travonick* qui sachant qu'il étoit le frère d'un homme qui avoit juré la destruction de la race Ottomane, tint un conseil qui dura huit heures, pour inventer la maniere la plus cruelle de lui ôter la vie. La nouvelle de cette triste catastrophe parvint bientôt aux oreilles de *Socivizca*, mais comme il ne pouvoit pas savoir les circonstances qui l'avoient fait tomber entre les mains des Turcs, il fut directement chez le *Probatim* pour les apprendre. Le père du perfide ami le reçut avec la plus grande tranquillité d'esprit, et comme c'étoit un vénérable vieillard, *Socivizca* crut réellement l'historique qu'il lui conta qu'ils avoient été entourés par les Turcs

QUEBEC, APRIL 5, 1782.
LIST of LETTERS remaining in the POST-OFFICE.
QUEBEC, le 5 AVRIL, 1782.
Liste des Lettres restantes au BUREAU de la POSTE.

A. ALEXANDER Charles, Quebec. Archambault Monfr. Curé de St. Nicolas. Aubert François, à Québec.	L. L'Abé Charles, Marchand à Québec. Langmeyer Mrs. ditto. Lauzier Augustin, à Ste. Anne du Sud. 2. Lefebvre Monfr. Curé Ste. Anne du Sud. Lemery Madame, à Ste. Foix. Loiselle Mademoiselle Baboche, à Québec. Lotbiniere Monfr. Curé de Lorette. Louks Peter, Artificer, Québec. Lobes Veuve, à Québec.
B. Bartlett Mrs, at Sillery. Bell Mrs. Québec. Berger Monfr. Maître Tailleur, Québec. Berriau Monfr. Curé de St. Augustin. Bonnet Pierre, Québec. 2. Borel Monfr. Curé de Charlebourg. Briette Madame, St. Rock. Brown Mr. St. Rock's. Briere Louise Madam, à Québec. Buffier Madame, ditto.	M. Mathieu Pierre, aux Grondines. Matherbe François, à Québec. Maturin Hoote, à l'Ange Gardien. M'Donald Donald, Royal Yorkers, Québec. 2. M'Danal Wm. Québec. M'Intosh James, ditto. M'Intosh Donald, Serjt. 84th Regt. St. Anne's.
C. Campbell Alex. Lieut. of Loyalists, Québec. Carignan Joseph, ditto. Caytane Pierre, Maître Boulanger, Québec. Chamberlan J. B. Munier à Beauport. Cluzeau Madame, à la Pointe Levy. Cloutié Louis, pere, au Chateau Riché. Cochran Gerard, Québec. Cooper John, ditto. Condon David & Edmund, Québec. Constable Miss Harriet, ditto. Constantino Ignace, ditto. Coté Madame, ci-devant Mlle. Baron, Québec. Craigg Margaret, Québec. Cronkrete John, ditto. 2. Cuthbert Monfr. Seig. de Berthier, Québec.	N. Metode Genevieve, à Québec. Merritt Mr. Boatwain, Québec. Montesquieu Charles Alexander, Québec. Myter Thomas, Québec. Maexu Michel, à Beauport. Marquou Mr. à Beauport. Morieze Madame, à Québec.
D. Devincelotte Duhanmery, Seigneur de Vincelotte, Québec. 3. Dacoury Charles, Québec. Dalton Edward, Taylor, Québec. Duchinne Madame, Ste. Anne du Sud. De la Valtrie, Ecuyer, Seig. de la Valtrie. Demeule, Prêtre Curé à la Pointe aux Trembles. Denau Madelaine, à St. Thomas du Sud. Dubeau François, à la Petite Riviere. Duchaine Monfr. à Québec. Dumery Veuve, à Ste. Foix. Dunier Louis, à Québec. Duffault Alexis, ditto. Duval François, ditto. Duval François, à St. Jean du Sud. Deleigne Jean Pierre dit Nicolas, Québec.	O. Oliver James, Ship Carpenter, Québec. Orrell Benjamin, Shipwright, Canada.
E. Earts Jonathan, Tobacconist, Québec. Ellis Ebenezer, Falls of Montmorency.	P. Paquet Veuve, aux Ecuireuls. Parady Pierre, à Ste. Foix. Parant Veuve, à Québec. Pate Edward, at ditto. Pines Hufeman, ditto. Pinguet, Avocat, ditto. Piricy Ann, ditto. Potts James, Carpen-er, ditto.
F. Farence & Daniel, Québec. Fornel Veuve, Québec. 2. Fortier Joseph, à Québec. Fosque James, 84th Regt. at St. Anne.	R. Richardson Jane, Québec. Rigan John, ditto. Rocheblave Monfr. ditto. Robitson Mr. ditto. Rofs George, ditto. Rofs Wm. St. Anne du Sud. 2. Rofs Hugh, Québec. Ry Monfr. Seigneur de Beaumont. Row Coleman, Québec. Rancin Charles, ditto. Refcen Genevieve, ditto. Rorke Francis, Boatwain of Ship Canceaux, Québec. Regnau Simon dit la Chapelle, Québec. 2.
G. Galarneau Veuve, à St. Augustin. Garintoe Mrs. Québec. Glenny James, ditto. Gotte Monfr. à St. Laurent. Gourdo Isaac, Isle of Orleans. Grant William, Cooper, Québec. Grigg John, ditto. Godros Madame, Québec.	S. Sarault Monfr. Curé de St. Charles. Shillaber John & Benjamin, Québec. Simontine Mary, ditto. Silvestre Justin, à St. Thomas. Sanders Catherine, at Québec. St. Clair David, Capt. 29th Regt. Québec. Sommer Peter, Carpenter, Québec. Sparks Nancy, ditto. St. Hubert Monfr. Curé au Chateau Riché. Southouse Charles, Québec.
H. Hamel Monfr. Negociant à Québec. Hammer Dall, ditto. Hawkins George, ditto. Healy Lawrence, ditto. Heon David, ditto. Herman Lewis, ditto. 2. Hedengram Doctor Peter, ditto. Hood Margaret, ditto. Highland Mr. Serjt. 29th Regt. Québec.	T. Tivier J. Bte. à l'Isle d'Orleans. Tessier Madame, à Québec. Thetley Marie, à Québec. Thatu Felix, à la Pointe à la Caille. Thomas William, at Québec. Thompson George, ditto. Touranjeau Charles, à Charlebourg. 2. Toroctte Pierre, à Québec.
I. Jaritz Lieutenant, Québec.	V. Vesina Charles, Menuisier à Québec.
K. Kirbe John, Butcher, Canada.	W. Wiseman James, Québec.

TO BE SOLD,

A Commodious House and Lot of ground, most delightfully situate on the pleasing bank of the River l'Assomption, opposite the village of that name; the property of Mr. THOMAS ROBISON. The premises consists of a very good House lately built, and laid out in the English taste, as near as possible; on the first floor there is a good Dining-room, a Breakfasting-room, a large Kitchen, and three Bed-rooms; with every requisite fixture. On the second floor there is four Bedchambers, a Store-room, and a place to dry clothes;—there is a Barn, an Ice-house and Milk-house a top, a large Root-house, and every other office that is useful;—there is a good Garden, and about five arpens of land. The place is well calculated for a private Genteel family,—a Merchant's store, or will make an exceeding good Tavern. For Terms and other particulars enquire of the proprietor, dwelling on the premises. N. B. If the above-mentioned place is not disposed of by the first of June, it will be offered in exchange, for a place of equal worth, in (or near) the city of Québec.

THOSE indebted to Mr. Michel Levasseur, Shop-keeper in Québec, are hereby notified and required to make immediate payment, or give security for payment by the first of May next at furthest, to Messrs. SHOOLBRED & BARCLAY specially empowered by him and duly authorized to give sufficient discharges, by virtue of a Deed passed by Mr. PANET, Notary, dated the 19th of March last; on failure whereof their Accounts or Notes will be sued for. SHOOLBRED & BARCLAY.

Who has for sale Vin-de Grave in hh'ds, Malaga Wine in hh'ds and casks of 20 gallons, Spanish Wine and best London Porter in hh'ds, Anniseed and best Olive Oil in jars, Raisins and Currants in jars and barrels, Turkey Figs in casks, soft shell Almonds, double and single refin'd Sugar, Hylon, Green and Bohea Tea, Pork in barrels, cas'd Butter, best wax and tallow Candles, white Wax in cases, Paints of all kinds, Linseed Oil, Iron in rods and bars, Nails of all kinds and Earthen-ware in casks, Prints and Landships, Mens round Hats of the best quality, and a general assortment of Dry-Goods.

LES débiteurs du Sieur Michel Levasseur, Marchand à Québec, sont avertis et requis de paier au plutôt ou donner des sûretés de paiement, avant et au plutard le 1er. Mai prochain, à Messieurs Shoobred & Barclay, fondés de la procuracion spéciale et dûment autorisés à leur donner valable quittance, suivant l'acte passé devant Me. PANET, Notaire, le 19 Mars dernier; faute dequoi leurs comptes ou billets seront poursuivis en justice. SHOOLBRED & BARCLAY.

Québec, 2 Avril, 1782. Qui a à vendre du vin de Grave en barriques, du vin de Malaga en barriques et en quarts de 20 gallons, du vin d'Espagne et du meilleur portier de Londres en barriques, de l'anissette et de la meilleure huile d'olive en jarres, des raisins et des grosselles sèches en jarres et en barils, des figues de Turquie en boës, des amandes à coquilles tendres, du sucre simple et double raffiné, du thé hylon, verd et bouc, du lard en barils, du beur, des chandelles de cire et de suif de la meilleure qualité, de la cire blanche en caisses, des peintures de toute façon, de l'huile de lin, du fer en verges et en barres, des cloux de toutes sortes et de la terrerie en quarts, des tableaux et des passages, des chapeaux ronds à homme de la meilleure qualité et un assortiment général de marchandises sèches.

A VENDRE par LICITATION, En la Cour des Prerogatives à Québec, tenante au College des R. R. P. P. Jesuites; la 1re. crieë le 22 Mars, la seconde crieë le 12 Avril, et l'adjudication le 17 Avril, 1782, à 10 heures du matin,

LES biens du Sieur JOSEPH WEXLER, Marchand Pelletier à Québec, et de ses trois enfans issus de feu Angelique Collet, consistant en,
I^o Un emplacement et maison de pierre à un étage situés en la Hauteville de Québec; le dit emplacement de 35 pieds de front sur 100 pieds ou environ de profondeur, prenant par-devant au niveau de la rue St. Jean, et par derriere au terrain ci-après designé et à vendre; joignant du côté du Nord-est aux héritiers Boiteau et au nommé Tapin, et du côté du Sud-ouest partie à Etienne Chevalier et partie au terrain ci-après designé.
II^o Un terrain de 41 pieds et demi ou environ de largeur, sur 50 pieds de profondeur au bout de l'emplacement sus-designé, à prendre d'un bout vers le Nord enfin des emplacements des Sieurs Chevalier et Canac et vers le Sud au terrain des R. R. P. P. Jesuites; joignant du côté du Nord-est à l'emplacement sus-designé et du côté du Sud ouest à la rue St. Francois Xavier.
III^o Un emplacement et maison de pierre à deux étages situés en la Hauteville de Québec, rue Couillard; le dit emplacement de 22 pieds de front sur la dite rue, les murs mitoyens compris, allant en profondeur environ 47 pieds et 6 pouces jusqu'au cimetiere de l'Hôpital; joignant d'un côté au Sieur Smith et d'autre côté au Sieur Gautier représentant le Sieur Henry Parent. Ceux qui prétendent quelques droits par hipotèque, par servitude ou autrement sur les dits biens, sont requis d'en faire leur déclaration au greffe avant l'adjudication. Et pour plus ample information s'adresser à l'Avocat soussigné. A: PANET.

Québec, 18 Mars, 1782. To be SOLD by AUCTION, In the Court of Prerogatives held in the Jesuit's college, to be put up for the first time on the 22d of March, the second time on the 12th. of April, and will be finally adjudged on the 17th. of April, 1782, at 10 o'clock in the forenoon;

THE Possessions of Mr. Joseph Wexler, Furrier in Québec, and of his three children by Angelique Collet, deceased; consisting of
I. A Lot and stone-house thereon one story high, situate in the Upper-town of Québec; the Lot is 35 feet in front by about 100 feet in depth, bounded in the front by St. John's Street, and behind by the land hereafter described and to be sold, joining on the North-east side to the heirs of Boiteau and Tapin, and on the South west to Stephen Chevalier and the land hereafter described.
II. A Lot about forty-one feet and an half in front by 50 feet in depth behind the Lot above described, beginning at the North end from the Lots of Messrs. Chevalier and Canac, and terminating towards the South at the land of the Rev. Fathers Jesuits, joining on the North-east to the Lot before described, and on the South-west to St. Francois Xavier Street.
III. A Lot and stone-house thereon two stories high, situate in Couillard street in the Upper-town of Québec, containing twenty two feet in front on said street comprehending the party-wall, extending back about 47 feet 6 inches, to the burying ground of the hospital; joining on one side to Mr. Smith, and on the other to Mr. Gautier, representative of Mr. Parent. Those who may have any pretensions on the said Estates by mortgage, thraldom, or otherwise, are hereby required to lodge them with the Clerk of the Court before the sale, and for further information application may be made to the under signed Advocate. A: PANET. Québec, March 18, 1782.

DISTRICT de } LUNDI, le 4 Mars, 1782.
QUEBEC. } Une assemblée des Commissaires de la paix pour le dit district, il est ordonné que le pain blanc d'un shelling pèsera trois livres huit onces, et le pain bis d'un shelling pèsera quatre livres huit onces, et que les boulangers marqueront leurs pains des lettres initiales de leurs noms. Les prix des articles ci-dessous mentionnés ont été trouvés comme suit savoir: La fine Fleur à 35s. — La grosse Fleur 27/6. — L'avoine de 3s. à 3/6. L'on ne peut fixer le prix du bled, de l'orge, des pois, des feves, &c. n'en venant pas au marché. Par la Cour, Pour D. LYND Jos. DUVAL.

DISTRICT of } Monday, 4th March, 1782.
QUEBEC. } A Ta Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh three Pounds eight ounces, and the Shilling Loaf of Brown bread four pounds eight ounces; and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their Names. The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows, viz. Fine Flour 35s. — Coarse Flour 27/6. — Oats from 3s. to 3/6. The prices of Wheat, Barley, Pease, Beans, &c. cannot be ascertained there being none at Market. By the Court, For D. LYND Jos. DUVAL.

CITY and DISTRICT of }
MONTREAL. }

Montreal, 1st April 1782.

AT a Meeting of his Majesty's Commissrs. of the Peace this day It was found that the following Articles were sold at Montreal at the Prices set against them as follows Viz. Wheat from 6/5d to 6/8d per B. Pease 5th per B. Oats, 3/4d per B. Indian Corn 5/ per B. Coarse flour or Farine Brute at 13/4d per Ct. fine flour from 15/ to 16/8d per Ct. There being no other Article at Market the Price cannot be ascertained.
By order of the Commissrs. J. BURKE, Cs. Ps.

CITY and DISTRICT of }
MONTREAL. }

Montreal, 1st April 1782.

AT a Meeting of the said Commissrs. It is ordered that the Price and affize of Bread Should remain as last Settled for one Month from this Date.
By order of the Commissrs. J. BURKE, Cs. Ps.

ALL persons indebted for the freight of their Goods transported over the Upper Lakes, in his Majesty's vessels in the years 1777, 1778 and 1779, are required to take notice, that His Excellency the Commander in Chief hath given orders to the Commanding officer at Carleton Island, not to suffer any Goods or Merchandize belonging to such persons, to pass that Post, until they have produced a Receipt or Certificate signed by me, Mr. James Clark, Naval Store-keeper at Carleton Island, or Mr. John Laughton, Naval Store-keeper at Detroit, who were authorized to receive the said Freight, as mentioned in the Letters I wrote last Summer to each person so indebted. The accounts of the transport of Goods over the Upper Lakes in 1780, and 1781; not having yet come to my hands the freight account for them years, cannot now be made out.
THOM. DUNN, Paymr. Gen. Marine Department.
Quebec, 28th March, 1782.

TOUS ceux qui doivent pour le frêt de leurs effets transportés sur les Lacs dans les vaisseaux de sa Majesté dans les années 1777, 1778 et 1779, sont requis de prendre connoissance que son Excellence le Commandant en Chef a donné des ordres à l'Officier commandant à l'Isle Carleton de n'embarquer aucuns effets ou marchandises appartenans à telles personnes, pour passer ce Poste sans avoir produit au préalable un reçu ou certificat signé de moi, de Mr. James Clark, Gardemagasin naval à l'Isle Carleton ou de Mr. John Laughton, Gardemagasin naval au Détroit, qui sont autorisés de recevoir le dit frêt ci-dessus mentionné dans les lettres que j'ai écrites l'été dernier à telle personne ainsi endettée. Les comptes du transport des effets et marchandises sur les Lacs en 1780 et 1781 n'étant pas encore venus entre mes mains, ne sauroient être tirés.
THOM. DUNN, Paiement-général du département de la Marine.
Quebec, le 28 Mars, 1782.

MALCOLM FRASER of Three-Rivers gives notice to the public, that he has purchased of Mr. Ignace François Delzenc and Mrs. Mary Catherine Janson Lapalme, his wife, by deed passed the 8th of January last, before Mr. Badaeux, Notary, a lot of ground situate at the fief St. Marguerite, containing three arpents in front by the depth that may be found from the end of the lands belonging to the Jesuits and running as far as the line of St. Maurice, joining on one side towards the North-west to the heirs of the late Jean Claire, on the other side on the South-east part to the Common of Three-Rivers, and part to Jean Doufel.

Any person having claims on the said land by mortgage or otherwise is hereby desired to give notice thereof to the subscriber before the first day of May next, on failure whereof the purchaser will avail himself of this advertisement.
BADEAUX.
Three-Rivers, March 15, 1782.

MALCOLM FRASER des Trois-Rivieres, fait à savoir, qu'il a acquit de Monsieur Ignace François Delzenc et dame Marie Catherine Janson La Palme son épouse, par acte passé par Mr. Badaeux, Notaire, le 8 Janvier dernier, une terre sise et située au fief Ste. Marguerite, de trois arpents de front sur la profondeur qui se trouvera à prendre au bout des terres des R. R. P. Jesuites à aller jusques à la ligne St. Maurice, joignant d'un côté vers le Nord-ouest aux heritiers de feu Jean Claire, d'autre côté au Sud-est partie à la Commune des Trois-Rivieres et partie à Jean Doufel.

Si quelques personnes ont quelques prétensions par hypothèque et autrement sur la dite terre, elles sont priées d'en donner avis au soussigné d'ici au commencement de May prochain, sans quoi l'acquéreur se prévaudra de cette avertissement.
BADEAUX.
Trois-Rivieres, 15 Mars, 1782.

To be SOLD in QUEBEC,

I. A Lot situate in the Lower-town, of about 35 feet in front (French measure) on Sault-au-matelot street, and about 30 feet on the side of the Cape behind the Bishop's palace, on the whole extent whereof is erected a range of stone building three stories high, with a garret, two extensive vaults, and a large gate-way into the yard by a blind alley from Notre-Dame street; at present in the occupation of Messrs. Gregory & Woolsey.

II. A Lot adjoining, 45 feet broad by about 52 deep, on the whole depth whereof is constructed a range of buildings two stories high, with a garret, a vault of two stories, and two good ovens; the vacant ground of this second lot may suitably serve for a yard, and the house of office is on a common-shore.

III. A third Lot adjoining the second, of the same breadth, and about 45 feet in depth, extending to the top of the Cape behind the Bishop's palace, on the breadth whereof is built part of a stone shed four stories high, 26 feet front by 27 deep.

For more ample information application may be made to Mr. BERTHELOT DARTIGNY, Advocate in Quebec, who will also ascertain the price, with the conditions and security for the payment of it.
Quebec, February 2, 1782.

A VENDRE à QUEBEC.

I^o Un emplacement situé en la Basse-ville de Québec, d'environ 35 pieds de front, mesure Française, du côté de la rue du Sault-au-matelot, d'environ 30 pieds de front du côté du Cap de l'Evêché, sur la totalité duquel est bâti un corps de maison en pierre à 3 étages, avec grenier, deux grandes voutes et un porche pour entrer dans la cour par le Cul-de-sac de la rue Notre-Dame, actuellement occupé par Messieurs Gregory & Woolsey.

II^o Un terrain immédiat de 45 pieds de large ou environ, sur environ 52 pieds de profondeur, sur lequel est bâti en pierre et sur toute sa profondeur un corps de bâtimens à deux étages, avec grenier, une voute à deux étages et deux bons fours, le vuide de ce deuxième terrain propre d'ailleurs à servir de cour, il y a de plus un cloaque pour de latrines.

III^o Un troisième terrain immédiat au second de la même largeur, d'environ 45 pieds, et de profondeur jusqu'à la cime du Cap de l'Evêché, sur la largeur duquel est bâtie une partie de hangard en pierre à 4 étages de 26 à 27 pieds de profondeur.

Pour plus amples éclaircissements il faut s'adresser à Mr. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat à Québec, qui d'ailleurs traitera du prix, des termes et de la solidité du paiement.
Quebec, le 2 Février, 1782.

VILLE et DISTRICT de }
MONTREAL. }

Montréal, le 1er. Avril, 1782.

Une assemblée des Commissaires de Paix tenue ce jourd'hui, l'on a trouvé que le prix à Montréal des articles ci-après étoit fixé comme suit, savoir: le bled de 6/5 à 6/8 le minot, les pois 5th. l'avoine 3/4 le minot, le bled'inde 5th. le minot, la grosse farine ou la farine brute à 13/4 le cent, la finesseur de 15th. à 16/8 le cent. L'on ne peut assurer le prix d'autres articles pour le présent n'en venant point au marché.
Par ordre des Commissaires, J. BURKE, C.P.

VILLE et DISTRICT de }
MONTREAL. }

Montréal, le 1er. Avril, 1782.

Une assemblée des dits Commissaires il a été ordonné que le prix et pesanteur du pain resteroit comme il a été fixé dernièrement pour un mois de plus à compter de la date des présentes.
Par ordre des Commissaires, J. BURKE, C.P.

Québec, le 21 Mars, 1782.

WILLIAM HAW a à vendre à son magasin dans la Basse-ville, au pied de la côte, vis-à-vis Messieurs Melvin & Wills,

QUELQUES tonnes d'esprit d'Angleterre, de l'eau-de-vie de cerise et de framboise, une quantité d'excellent tabac de Virginie, quelques thèues de bon beurre salé, du sucre en pain, de la moutarde accommodée, de la fleur de moutarde, des pois cassés, du ketchup, des capres, des noix au vinaigre, d'excellente huile, du vinaigre, du jus de citron, une petite quantité de terrerie, comme des pots à thé, des muges de pinte, de chopne et de demi chopine, des pots de toute grandeur, des pots de chambre &c. des bombes à thé de cuivre de différentes grandeurs avec poignées qui s'abtent très utiles pour les poêles, des caffetieres, des pots à chocolat, des saucepanes, de champelures de cuivre, des chandeliers, des cuilleres à pot, ces salieres et des poivrieres, des chopines et pintes, des plats, des cuilleres, des salieres et des moutardiers d'émail; aussi des articles en fer, comme des romaines, des chenets, des soufflets, des serrures de différentes grandeurs, des égouines, des pentures, des serrures à poignées, des couteaux à des fourchettes, des couteaux de poche, des ciseaux, des épingles à capot, des garnitures de bureau, des anneaux pour des rideaux, des petites cloche pour la table et pour la maison avec les garnitures nécessaires pour les y fixer, des porte-mouchettes, des marreaux, des moulins à café de différentes loites, des écritoires de plusieurs especes, des ballances et des poids à pèter Par, du fil d'arsnal de fer et argenté, des traverses de ballance, des ballances avec les traverses, des couteaux à trancher, des aiguilles à emballer, &c. Enor une petite quantité de poudre à poudrer, de sacs à poudre, de boîtes de toilette, et à raser, des cuirs à rasoier, &c. quelques paires de culotte de cuir, des chapeaux d'hommes, et plusieurs autres articles qui ne sont point ici mentionnés.

N. B. Comme Mr. HAW est obligé de quitter la maison qu'il occupe actuellement le premier Mai prochain, il vendra les marchandises ci-dessus mentionnées à très bas prix.—Il prie aussi tous ceux qui lui doivent d'porter leurs comptes pour être paies immédiatement s'ils sont justes—et tous ceux qui lui doivent de le satisfaire dans un mois de la date des présentes, autrement il se trouvera dans la nécessité de prendre d'autres moies plus déagréables.

Quebec, 21st March, 1782.

WILLIAM HAW has for sale at his store in the Lower-town at the bottom of Mountain Street, opposite Messrs. MELVIN & WILLS,

A Few puncheons of British Spirits, Cherry and Raspberry Brandy, a quantity of fine Virginia leaf Tobacco, a few firkins of good fat Butter, loaf Sugar, patent Mustard, Flour of Mustard, split Pease, Ketchup, Capers, pickled Walnuts, East-India Soy, fine Lucca Oil, Vinegar, Lemon Juice, a small quantity of Earthen Ware, such as Tea pots, quar, pint and half-pint Mugs, Jugs of different sorts and sizes, Chamber-pots, &c.—Copper Tea-Kettles of various sizes, with turndown Handles proper for stoves, Coffee-pots, Chocolate-pots, and Sauce-pans; brass Cocks Candlesticks, Chaffs, Ladles, Pepper and Flour-boxes—white metal Quart Tankards and Pints, pewter Plates, Spoons, Salts, and Mustard-pots, also sundry articles in the Hardware way (Viz.) Steelyards, Fire Irons, Bellows, Locks of different kinds and sizes, Hand-saws, Door-joints, Thumb latches, Case knives and Forks, Pocket Knives, Pen-knives, Scissors, Cloak-pins, Desk furniture, Curtain Rings, Table Bells, House Bells with every requisite necessary for fitting them up, Stand-irons, Hammers, Coffee-mills of different sorts, Inkstands of various kinds, Money scales and weights, iron and plated wire, scale-beams, scales with Beams, Chopping-knives, Packing-needles, &c.—Also a small quantity of Hair-powder, Powder bags, Dressing-boxes, Shaving-boxes complete, Razor-straps, &c.—A few pairs of Buckkin-breeches, Mens Hats, and sundry other articles not herein mentioned.

N. B. As Mr. HAW is obliged to quit the premises where he now lives on the 1st day of May next, he will dispose of the Goods above mentioned on very low terms—He also desires all persons who have any demans upon him to bring in their respective accounts, and if just, they will be paid immediately—And he also requests the favour of all those who are indebted to him that they will discharge their respective accounts within one month from the date hereof, otherwise he will be under necessity of using such methods as will be very disagreeable.

F O R S A L E,
B Y

GREGORY & WOOLSEY,

MADEIRA, Port and Lisbon Wines in pipes; Madeira, Fort and Claret in bottles; Spanish red Wine in pipes and hogheads; London Porter in hogheads, barrels and bottles; French Brandy, Geneva, Shrub, Anniseed and Clove Cordials; best Olive Oil in chests and small jars, Pork in barrels, Raisins in Ditto, Chocolate, Hyson and Green Tea; Loaf-sugar, Sago, saffron-cut Tobacco, Turlington's Balsam, Paints, Hoziew, low-priced Irish Linens, English printed Cottons of the newest Pattern, a few two and half point Blankets, &c.